Contrat d'engagement noix du Mollarond – Isère - Récolte 2025

Producteur

Yves de Solages
6 Bis A rue Thiers
78100 St Germain en Laye

Adhérent

Désignation :
Adresse :

Téléphone :

Un seul adhérent par panier

Référent du contrat : Eric Danlos

Le signataire du présent contrat s'engage pour **1** distribution unique **le 3 décembre 2025** selon son choix de quantité dans le tableau ci-dessous.

Engagements de l'adhérent :

- Être à jour de sa cotisation à l'association Le Jardin de Poissy
- Préfinancer la production
- S'inscrire à au moins deux distributions dans l'année

Engagement du producteur partenaire :

- Livrer des produits de qualité et frais de son site de production
- Être présent à la distribution, communiquer des informations sur les conditions de production et la récolte.

Constitution du panier et paiement

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de noix « BIO », produites uniquement sur la ferme du Mollarond selon la présentation/dégustation réalisée en juin 2025 – Apéro champêtre avec les producteurs.

Mercredi 3 Décembre 2025	Nombre de sacs de 2 kgs = A	Prix par sac de 2 kgs de noix	TOTAL en euros = A x 15.00€
Nombre de sacs de 2 kgs		15.00 €	

Les noix sont produites en Isère par des arbres plantés en 2013 et conduits selon la **certification BIO** en place sur l'exploitation. Le sol enherbé des vergers est pâturé au printemps par des ovins d'une ferme voisine. La récolte est manuelle avec des outils à manche constitués d'une roue ajourée souple que l'on roule dans l'herbe. La roue se remplie des noix. Une fois regroupées, les noix sont lavées à l'eau claire, puis séchées à l'air libre sur des claies positionnées sous les avant-toits d'une antique grange Dauphinoise ; les noix sont triées, calibrées, et conditionnées manuellement en sacs de 2 kgs.

Modalités de paiement : UN seul chèque qui sera encaissé avant le 31 décembre 2025. Chèque à l'ordre de «Yves de Solages ».

Distribution des paniers

La distribution aura lieu à Poissy aux horaires indiqués sur le site de l'association.

Fait à Poissy, en 1 exemplaire *, le

Signature de l'adhérent	Signature du producteur
	Yves de Solages **Site de récolte** : Site de récolte : Vergers de la Maison Forte du Mollarond, 360 Chemin du Mollarond, 38480 Saint Jean d'Avelanne

(*) 1 exemplaire obligatoire pour le producteur (2ème exemplaire possible sur demande au producteur).